



---

**Présidence de :** M. Alain BOCQUET (Saint-Amand-les-Eaux)

**Secrétaire de Séance :** M. Aymeric ROBIN (Raismes)

**Membres du Bureau en exercice : 48**

**Membres du Bureau présents ou représentés : 31**

**Membres présents : 38**

M. Alain BOCQUET (Saint-Amand-les-Eaux) – Président

Mme Jocelyne LOSFELD (Douchy-les-Mines), Mme Monique HERBOMMEZ (Sars-et-Rosières), M. Aymeric ROBIN (Raismes), M. Jacques LOUVION (Hordain), M. Christian MONTAGNE (Denain), Mme Marie-Claire BAILLEUX (Haulchin), M. Michel QUIÉVY (Mortagne-du-Nord), M. Jean-René BIHET (Lourches) - Vice-Président(e)s

M. Ludovic AIGUIER (Mastaing), M. Joël BEYAERT (Rumegies), M. Michel BLAISE (Bellaing), M. Alain BOERAEVE (Rosult), M. Jean-Paul COMYN (Hérin), M. Jacques DELCROIX (Wavrechain-sous-Denain), M. Jacques DUBOIS (Nivelle), M. Norbert JESSUS (Trith-Saint-Léger), M. Patrick KOWALCZYK (Abscon), M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (Flines-lez-Mortagne), M. Jean-Marie LECERF (Thiant), M. Michel LEFEBVRE (Millonfosse), M. Bruno LEJEUNE (Oisy), M. Charles LEMOINE (Roeulx), M. Christophe PANNIER (Bruille-Saint-Amand), M. Jean-Paul RYCKELYNCK (Haveluy), M. Daniel SAUVAGE (Noyelles-sur-Selle), M. Michel VENIAT (Douchy-les-Mines), M. Ludovic ZIENTEK (Bouchain) - Membres du Bureau

*M. Jean-Michel DENHEZ (Lieu Saint-Amand) a pris part aux discussions et aux votes à partir de la délibération portant le n°55/18B.*

*Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (Denain), Mme Annie AVÉ-DELATTRE (Wasnes-au-Bac), M. Jean-Noël BROQUET (Thun-Saint-Amand) et M. Jean-Claude MESSAGER (Lecelles) ont pris part aux discussions et aux votes à partir de la délibération portant le n°56/18B.*

*M. Jean-François DELATTRE (Haspres), Mme Carole LELEU (Brillon), Mme Joëlle LEGRAND (Escautpont), M. Bruno SALIGOT (Escaudain), Mme Bernadette SOPO (La Sentinelle) ont pris part aux discussions et aux votes à partir de la délibération portant le n°59/18B.*

**Membres absents excusés ayant donné pouvoir : 4**

M. Éric DELVAUX (Avesnes-le-Sec) a donné pouvoir à M. Daniel SAUVAGE (Noyelles-sur-Selle)

M. Waldemar DOMIN (Château l'Abbaye) a donné pouvoir à M. Christophe PANNIER (Bruille-Saint-Amand)

M. Yannick NISON (Hasnon) a donné pouvoir à Mme Monique HERBOMMEZ (Sars-et-Rosières)

*M. Jean-Marie TONDEUR (Marquette-en-Ostrevant) a donné pouvoir à Mme Annie AVÉ-DELATTRE (Wasnes-au-Bac) à partir de la délibération portant le n°56/18B.*

**Membres absents excusés : 6**

Vice-Président(e)s : M. Salvatore CASTIGLIONE (Wallers), M. Pascal JEAN (Neuville-sur-Escaut)

Membres du Bureau : M. Nicolas BOUCHEZ (Maulde), M. Michel DEWITTE (Bousignies), M. Bertrand HUART (Hélesmes), M. André LEPRÉTRE (Wavrechain-sous-Faulx)

---

---

## DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

---

### **53/18B - Théâtre de Denain : Appel d'Offres Ouvert pour le remplacement des sièges – Autorisation de signature du marché**

Dans le cadre de la procédure d'appel d'offres ouvert relative au remplacement des sièges du Théâtre de Denain, la Commission d'Appel d'Offres du 7 juin 2018 a décidé de retenir la société Saviex Industrie située à Varennes Jarcy (91 480) pour un montant total de 312 640,00 € HT soit 375 168,00 € TTC toutes tranches confondues se décomposant de la manière suivante :

- Tranche ferme : 221 210,00 € HT soit 265 452,00 € TTC
- Tranche optionnelle : 91 430,00 € HT soit 109 71,00 € TTC.

Aussi, le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer, exécuter et régler le marché relatif au remplacement des sièges au Théâtre de Denain, ainsi que tous les avenants éventuels d'un montant ne dépassant pas le seuil de 5% du montant initial du marché.

Adoptée à l'unanimité

---

### **54/18B - Reconduction d'une mission contractuelle au pôle Aménagement du Territoire et Développement Durable**

La CAPH s'étant dotée de la compétence PLUi en octobre 2015, une expertise précise des procédures et missions d'urbanisme mises en place par la collectivité est rendue nécessaire.

Aussi, le Bureau Communautaire décide :

- de reconduire pour une année à compter du 15 juillet 2018 une mission de suivi exercée à temps non complet à raison de 25h hebdomadaire, par un agent contractuel sur le grade d'ingénieur en chef.

Adoptée à l'unanimité

---

### **55/18B - Modification du tableau des emplois contractuels**

Les besoins du service PLIE de La Porte du Hainaut nécessitent la création d'un emploi permanent de Gestionnaire administratif et financier des actions de formation des participants PLIE.

Aussi, le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver la création d'un emploi permanent de gestionnaire administratif et financier des actions de formation des participants PLIE, à temps complet, à compter du 01/07/2018. A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Rédacteurs relevant de la catégorie hiérarchique B.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Gestion des marchés Formation du PLIE,
- Planification des démarrages de formation et relation avec les organismes de formation,
- Gestion administrative et financière des actions de formation.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

Monsieur le Président est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.  
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

- d'autoriser Monsieur le Président à apprécier le niveau des primes et indemnités, à signer les arrêtés correspondants et à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

---

### 56/18B - Mission Locale Jeunes du Valenciennois : Subvention 2018

En 2017, la Mission Locale a été en contact avec 5 249 jeunes sur le territoire de La Porte du Hainaut et 3 623 jeunes ont été accompagnés. Au cours de l'année 2017, sur le territoire de la CAPH :

- La majorité des jeunes accompagnés par la mission locale l'est dans le cadre d'une problématique d'accès à la formation ou/et à l'emploi.
- 843 formations ont été réalisées.
- 3 150 contrats de travail ont été signés. On dénombre 300 CDI et 743 CDD de + de 6 mois, alternance comprise. La majorité des emplois se retrouvent dans des CDD de – de 6 mois (724) et des missions intérimaires (793).
- Enfin, 73 jeunes adressés par la mission locale ont été intégrés au PLIE : 23 femmes et 50 hommes.

Le budget prévisionnel 2018 s'établit à 4 910 565 € contre 5 243 414 € réalisés en 2017.

La Mission Locale sollicite une subvention d'un montant de 365 520 €, soit une augmentation de 5 400 € de plus qu'en 2017. Les élus de la commission 'Emploi, Économie Sociale et Solidaire' proposent de soutenir les actions de la Mission Locale à même hauteur que 2017, à savoir 360 120 €.

Aussi, le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer à la Mission Locale Jeunes du Valenciennois, une subvention forfaitaire d'un montant de 360 120 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de financement correspondante et ses éventuels avenants.

*Ne prennent pas part à la discussion et au vote les élus membres de la Mission Locale Jeunes du Valenciennois :*

<i>Madame Bernadette SOPO</i>	<i>LA SENTINELLE</i>
<i>Monsieur Michel QUIÉVY</i>	<i>MORTAGNE DU NORD</i>
<i>Monsieur Daniel SAUVAGE</i>	<i>NOYELLES SUR SELLE</i>
<i>Monsieur Patrick KOWALCZYK</i>	<i>ABSCON</i>

Adoptée à l'unanimité

## 57/18B - GIP OI du Hainaut : Subvention 2018

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le groupement assure la mise en œuvre de la convention de subvention globale FSE avec pour missions principales :

- La gestion des dossiers de l'instruction à la liquidation des aides,
- L'animation et le pilotage de la subvention globale FSE,
- L'assistance aux bénéficiaires et l'accompagnement des porteurs de projets.

Le budget prévisionnel de l'Organisme Intermédiaire 2018 s'élève à 2 658 703 €.

Le budget prévisionnel des dépenses de fonctionnement de l'OI et d'assistance technique pour l'année 2018 représente un montant de 276 216 € pour lequel un montant maximum de 63 078 € de FSE a été sollicité. Les contributions des membres sont calculées au prorata de l'enveloppe FSE gérées pour leur compte.

Aussi, compte tenu de ces éléments, l'OI du HAINAUT sollicite une subvention maximale prévisionnelle de 49 388 € au titre de l'exercice 2018. Les éventuels excédents annuels de gestion 2018 viendront en déduction du calcul de la contribution 2019.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer au Groupement d'Intérêt Public Organisme Intermédiaire du Hainaut une subvention forfaitaire de fonctionnement d'un montant de 49 388 € au titre de l'année 2018.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention relative au versement de cette subvention avec l'Organisme Intermédiaire du Hainaut.

*L'élu faisant partie du conseil d'administration de l'OI ne prend pas part à la discussion et au vote :  
M. Michel QUIEVY (Mortagne du Nord)*

Adoptée à l'unanimité

## 58/18B - Entretien des espaces verts des zones d'activités : Autorisation de signature des marchés

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 7 juin 2018 a retenu les sociétés suivantes dans le cadre du marché d'entretien des espaces verts des zones d'activités :

### Secteur 1 : Amandinois

Description des Lots	Entreprises attributaires
<b>Lot 1 : Tonte, fauchage, entretien des haies, arbustes, rosiers, massifs et désherbage total</b>	NORENVERT Située à Mouchin (59 310)
<b>Lot 2 : Abattage et élagage d'arbres</b>	DUSART Située à Millonfosse (59 178)

### Secteur 2 : Denaisis

Description des Lots	Entreprises attributaires
<b>Lot 1 : Tonte, fauchage, entretien des haies, arbustes, rosiers, massifs et désherbage total</b>	BARBET Située à Lieu-Saint-Amand (59 111)
<b>Lot 2 : Abattage et élagage d'arbres</b>	BARBET Située à Lieu-Saint-Amand (59 111)

### **Secteur 3 : Ostrevant**

<b>Description des Lots</b>	<b>Entreprises attributaires</b>
<b>Lot 1 : Tonte, fauchage, entretien des haies, arbustes, rosiers, massifs et désherbage total</b>	BARBET Située à Lieu-Saint-Amand (59 111)
<b>Lot 2 : Abattage et élagage d'arbres</b>	BARBET Située à Lieu-Saint-Amand (59 111)

Il s'agit de marchés à bons de commande sans montant minimum et sans montant maximum.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer, exécuter et régler les marchés relatifs à l'entretien des espaces verts, ainsi qu'à signer tous les avenants éventuels d'un montant ne dépassant pas le seuil de 5% du montant des marchés initiaux.

Adoptée à l'unanimité

---

### **59/18B - Parc d'Activités Hordain-Hainaut : Vente d'un terrain à la Société SCI PETERS**

La CAPH est propriétaire de terrains à vocation économique situés sur le parc d'activités d'Hordain-Hainaut.

La société Ets PETERS souhaite se porter acquéreur d'un de ces terrains d'une superficie d'environ 15 125 m<sup>2</sup> avec un droit de préférence sur un terrain d'environ 10 022 m<sup>2</sup> supplémentaires afin d'y constituer une réserve foncière.

Le droit de préférence consiste à conférer au bénéficiaire un droit de priorité si La Porte du Hainaut trouve un acquéreur pour la parcelle concernée.

Ainsi, si La Porte du Hainaut trouve un preneur dans un délai de 2 ans à compter de la signature de l'acte de vente du terrain à la SCI PETERS, cette dernière pourra demander à acquérir en priorité le terrain supplémentaire d'environ 10 022 m<sup>2</sup> mais au prix négocié avec le preneur éventuel. Enfin, à l'issue du délai de 2 ans, l'entreprise PETERS perdra son droit de priorité.

Cette acquisition permettrait à la société, actuellement située sur Hasnon et Millonfosse, de relocaliser son activité industrielle sur la zone d'Hordain-Hainaut. Le montant du projet global est fixé de 2,2 millions d'euros. La valeur vénale du bien est estimée à 11 € / HT le m<sup>2</sup> par la Division d'Evaluation Domaniale.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'accepter la vente des terrains au sud du Parc d'Activités Hordain-Hainaut à la société SCI PETERS ou de toute personne morale s'y substituant, pour une surface d'environ 15 125 m<sup>2</sup>, au prix de 11 € / HT le m<sup>2</sup>, soit un prix total prévisionnel de 166 375 €. Les frais, impôts et taxes (dont éventuellement la TVA immobilière) inhérents à la passation de l'acte seront à la charge de l'acquéreur.
- d'établir un droit de préférence sur 2 ans pour la réserve foncière d'environ 10 022 m<sup>2</sup>.
- si l'acte authentique n'est pas signé dans un délai de 2 ans à compter de la date exécutoire de la présente délibération, La Porte du Hainaut pourra se prévaloir de la caducité de la délibération.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment à signer l'acte authentique de vente ainsi que tous documents se rapportant à cette vente.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **60/18B - Parc d'Activités Les Pierres Blanches à Denain : Acquisition d'un terrain cadastré AY189p à l'entreprise EUROVIA**

En novembre 2014, le Bureau Communautaire avait accepté l'acquisition d'un terrain de 11 471,50 m<sup>2</sup> au prix de 45 900 € HT propriété de l'entreprise EUROVIA sur la ZAC des Pierres Blanches.

Depuis, le propriétaire étudie une réorganisation de son site actuel et ne souhaite donc plus vendre la totalité du terrain. D'ailleurs, le plan d'aménagement a évolué en fonction des démarches de commercialisation et La Porte du Hainaut n'a besoin de se rendre propriétaire que d'une surface de 3 360 m<sup>2</sup> dans le but d'y réaliser les accès au quai public existant. Il s'agit d'un terrain nu, libre d'occupation dont le prix a été estimé par la division d'Évaluation Domaniale à 4 € HT/m<sup>2</sup>.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'abroger la délibération n°197/14B du Bureau Communautaire en date du 17 novembre 2014.
- de décider l'acquisition d'un terrain cadastré AY 189p pour une surface d'environ 3 360 m<sup>2</sup> au prix de 4 € HT/m<sup>2</sup>, soit un prix prévisionnel de 13 440 € HT. Les frais, impôts et taxes (dont la TVA immobilière éventuellement due) inhérents à la passation de l'acte seront supportés par La Porte du Hainaut.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer tout compromis ou acte de vente.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **61/18B - Parc d'activités Les Pierres Blanches à Denain : Vente d'un terrain à la société DENAIN LOGISTIQUE**

La DREAL impose à la société DENAIN LOGISTIQUE, située au cœur de la ZAC des Pierres Blanches, de se porter acquéreur des périmètres de sécurité liés à leur activité. Le terrain lié à ces périmètres de sécurité concerne la parcelle cadastrée AY 330 de propriété CAPH et d'une superficie d'environ 9 556 m<sup>2</sup>. La valeur vénale du bien est estimée à 10 € / HT le m<sup>2</sup> par la Division d'Évaluation Domaniale.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'accepter la vente de la parcelle cadastrée AY 330 à la société DENAIN LOGISTIQUE ou de toute personne morale s'y substituant, pour une surface d'environ 9 556 m<sup>2</sup>, au prix de 10 €/HT le m<sup>2</sup>, soit un prix total prévisionnel de 95 560 € / HT. Les frais, impôts et taxes (dont éventuellement la TVA immobilière) inhérents à la passation de l'acte seront à la charge de l'acquéreur.
- si l'acte authentique n'est pas signé dans un délai de 2 ans à compter de la date exécutoire de la présente délibération, La Porte du Hainaut pourra se prévaloir de la caducité de la délibération.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment à signer l'acte authentique de vente ainsi que tous documents se rapportant à cette vente.

Adoptée à l'unanimité

---

**62/18B - Agence de Développement « Porte du Hainaut Développement » : Convention d'objectifs 2018-2020 et participation financière pour l'année 2018**

Pour assurer la promotion et l'animation économique du territoire, La Porte du Hainaut s'appuie sur l'agence de Développement Porte du Hainaut Développement dont elle a initié la création. Cette structure associative compte 119 adhérents. Elle a pour objectif général de mener toute action de prospection et de développement économique conformément à ses statuts.

A travers cet outil, l'intérêt pour La Porte du Hainaut est bien évidemment de concerter son action avec le tissu économique local. L'année 2018 verra également la préparation de la quatrième édition du salon « Made in Hainaut » qui aura lieu les 23 et 24 mai 2019 avec le soutien de la CAPH. L'agence a par ailleurs assuré la promotion des parcs d'activités économiques et des entreprises ainsi que la prospection et l'accueil d'investisseurs.

La demande de subvention de fonctionnement pour 2018 s'élève à 167 448 €. Il est également proposé de renouveler la mise à disposition d'un bureau équipé et de moyens informatiques, bureautiques et téléphoniques.

Le Bureau Communautaire décide :

- de renouveler la convention d'objectifs pour les années 2018 à 2020.
- d'attribuer à Porte du Hainaut Développement une subvention forfaitaire pour 2018 d'un montant de 167 448 €, et de renouveler la mise à disposition d'un bureau équipé et de moyens informatiques, bureautiques et téléphoniques (subvention en nature valorisé à hauteur de 7 200 €).
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention d'objectifs.

*Ne prennent pas part à la discussion et au vote les élus de Porte du Hainaut Développement :*  
*Alain BOCQUET (Saint-Amand-les-Eaux)*  
*Christian MONTAGNE (Denain)*

Adoptée à l'unanimité

---

**63/18B - Soutien à l'animation commerciale du Groupement des Unions Commerciales Grand Hainaut (du 12 au 27 mai 2018) : Subvention 2018**

L'animation commerciale du Groupement des Unions Commerciales Grand Hainaut s'est tenue du 12 au 27 mai dernier et avait pour but d'animer les centres villes et centres bourgs, de créer du flux dans les magasins, de fidéliser la clientèle, en attirer de nouvelles, de fédérer les unions commerciales et les commerçants participants, de développer la communication digitale et de valoriser les atouts culturels, touristiques et de loisirs du Grand Hainaut.

Aussi, le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer une subvention de 5 000 € au profit du Groupement des Unions Commerciales Grand Hainaut pour la réalisation de cette animation.

- d'autoriser, Monsieur le Président, à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **64/18B - Dispositif d'aide aux Très Petites Entreprises : Modification des délibérations n°197/17B - 198/17B - 199/17B**

Des précisions étant à apporter sur 3 délibérations adoptées le 11 décembre 2017, le Bureau Communautaire décide :

- de compléter la délibération n°197/17B en date du 11 décembre 2017 relative au projet de développement de la SARL BULTEZ à Thiant (garage automobile) et de préciser que la subvention à l'investissement immobilier d'un montant de 30 000 € sera versée à la SCI NJP BULTEZ.
- de compléter la délibération n°198/17B en date du 11 décembre 2017 relative au projet de développement de l'EURL JADYSHA Direct Burotic à Denain (consommables d'impression) et de préciser que la subvention à l'investissement immobilier d'un montant de 30 000 € sera versée à la SCI JADYSS.
- de compléter la délibération n°199/17B en date du 11 décembre 2017 relative au projet de développement de l'EURL FILIGRANE ICS à Sars et Rosières (activité autour des logiciels de gestion) et de préciser que la subvention à l'investissement immobilier d'un montant de 15 842 € sera versée selon les modalités suivantes : 14 250 € à la SCI RMBT (acquisition du bâtiment) et 1 592 € à l'EURL FILIGRANE ICS (travaux d'aménagement du bâtiment).
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment signer les conventions d'aide avec les entreprises.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **65/18B - Dispositif d'aides aux Très Petites Entreprises : Attribution de subventions**

Dans le cadre du dispositif d'aides directes aux Très Petites Entreprises, le comité TPE a examiné le 18 juin 2018, 10 projets de création et de développement des Très Petites Entreprises. Le montant total des investissements de ces 10 projets s'élève à 1 452 716 €, pour 61 emplois créés ou pérennisés avec une participation de la CAPH pour un montant de 117 636 € de subventions versées.

- Investissements immobiliers : 560 737 € / Subventions versées : 54 960 €
- Investissements matériels : 894 220 € / Subventions versées : 62 676 €

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver l'attribution des subventions individuelles pour chacun des projets. Chaque fiche projet précise les montants, les bénéficiaires et les modalités de versement des subventions. Liste des TPE :
  - **Création de la SAS BOUCHERIE SAINT-HUBERT à Douchy-Les-Mines**  
L'investissement matériel éligible s'élève 100 000 € HT, la subvention s'élève à 15 000 €.
  - **Création de la SARL BISTROT DE PARIS à Saint-Amand-les-Eaux**  
Les investissements matériels et immobiliers éligibles s'élèvent à 224 255 € HT, le total des subventions s'élève à 23 638 €.
  - **Création de la SARL MANOLLINE « Il était une frite » à Saint-Amand-les-Eaux**  
Les investissements matériels et immobiliers éligibles s'élèvent à 142 110 € HT, les subventions s'élèvent à 21 316 €.
  - **Création de la SARL MUQIO RENOVATION HABITAT à Escaudain**  
L'investissement matériel éligible s'élève à 47 729 € HT, la subvention s'élève à 2 881 €.



- **Création de la SARL DJD « MIDAS » à Denain**  
Les investissements matériels et immobiliers éligibles s'élèvent à 121 733 € HT, les subventions s'élèvent à 18 260 €.
- **Création de la SAS CHOGO LATHE à Denain**  
L'investissement matériel éligible s'élève à 19 592 € HT, la subvention s'élève à 2 039 €.
- **Développement de la SAS CM PARTICIPATIONS à Haveluy**  
L'investissement immobilier éligible s'élève à 200 000 € HT, la subvention s'élève à 10 000 €.
- **Développement de l'EURL GUEDES CONSTRUCTION à Raismes**  
L'investissement matériel éligible s'élève à 11 237 € HT, la subvention s'élève à 1 686 €.
- **Développement de la SARL PIAZZA BATIMENT RENOVATION à Raismes**  
Les investissements matériels et immobiliers éligibles s'élèvent à 115 953 € HT, le total des subventions s'élève à 12 016 €.
- **Développement de l'EURL DEC2 à Sars-et-Rosières**  
L'investissement immobilier éligible s'élève à 72 000 € HT, la subvention s'élève à 10 800 €.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la délibération et notamment à signer les conventions d'aides avec chaque bénéficiaire

Adoptée à l'unanimité

### 66/18B - Aides à la pierre : Octroi de subventions et/ou agréments pour le logement social

La délégation de compétences des aides à la pierre, confiée par l'État à la CAPH depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, a été reconduite pour la période 2017-2022. En complément des aides de l'État, la CAPH a développé son propre dispositif en faveur de la relance de la construction de logements sociaux et de la réhabilitation du parc HLM.

Dans ce cadre, le Conseil Communautaire du 29 mars 2018 a établi la programmation 2018 des opérations de logements sociaux éligibles aux aides à la pierre.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'octroyer, à la fois pour le compte de l'État et pour le compte de la CAPH, au titre des aides complémentaires, les subventions et agréments portant sur les opérations de logements sociaux, dont le détail présenté ci-dessous, conformément à la programmation actualisée en Conseil Communautaire. Le montant des subventions calculées au vu des plans de financement prévisionnels doit être considéré comme un montant maximum.

Financement "Aides à la pierre" Bureau communautaire du 25 juin 2018

Code Projet	Exercice	COMMUNES	Adresse	Opérateur	Nb PLA	Nb PLUS	Nb PLS	Nb PSLA	Nb PAM	Sub_Etat	Sub_CAPH
780	2018	RAISMES	22 rue Henri Barbusse	SIGH	0	0	0	0	1	0€	0€
781	2018	RAISMES	13 Boulevard Claire	SIGH	0	0	0	0	1	0€	3 000 €
782	2018	TRITH SAINT LEGER	Résidence Cézanne et Delacroix	SIGH	0	0	0	0	92	0€	138 000 €
<b>TOTAL</b>					<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>94</b>	<b>0€</b>	<b>141 000 €</b>

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des conventions relatives aux opérations financées relevant des dispositions de l'article R.331-76-5-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, ainsi que l'ensemble des actes nécessaires au versement des subventions.

Adoptée à l'unanimité

---

## 67/18B - 11<sup>ème</sup> Salon des Métiers et du recrutement : Subvention 2018

Depuis 2008, se tient alternativement sur les territoires la CAPH et de la CAVM le « Salon des Métiers et du Recrutement ». Ce salon est organisé conjointement par les 5 agences Pôle emploi, la CAPH, la CAVM et la Maison de l'Emploi du Valenciennois et a pour objectif de mettre en relation les demandeurs d'emploi et les entreprises qui recrutent.

Compte tenu du bilan positif de l'année 2017, Pôle Emploi, les Communautés d'Agglomération de La Porte du Hainaut et de Valenciennes Métropole proposent de reconduire l'organisation de cette manifestation en 2018 avec comme porteur financier la Maison de l'Emploi du Valenciennois.

Le salon 2018 se tiendra sur une journée, le 9 octobre prochain, à la salle des sports de Fresnes-sur-Escaut. Le matin, le salon accueillera des entreprises du bâtiment, de l'industrie, de la logistique, du transport, de la sécurité et les « uniformes » ; l'après-midi, les services à la personne, le commerce, la restauration, l'action sociale, la santé, le tourisme/loisirs et le numérique. 100 entreprises et organismes de formation y sont attendus.

Le budget prévisionnel 2018 s'élève à 20 000 € TTC.

Répartition des contributions accordées par les partenaires à l'organisation de ce salon :

- CAPH 8 000 € soit 40,00 %
- CAVM 10 000 € soit 50,00 %
- Pôle Emploi 2 000 € soit 10,00 %

Le Bureau Communautaire décide :

- de financer le 11<sup>ème</sup> Salon des Métiers et du Recrutement par le versement, à la Maison de l'Emploi du Valenciennois, d'une subvention forfaitaire de 8 000 € sur un budget prévisionnel de 20 000 €.

Adoptée à l'unanimité

---

## 68/18B - Saint-Amand Tennis Club Porte du Hainaut et Tennis Club de Denain Porte du Hainaut : Subventions 2018

Le Saint-Amand Tennis Club et le Tennis Club de Denain ont présenté des demandes de subventions à la CAPH. Ces deux clubs sportifs évoluent en championnat national : 1<sup>ère</sup> Division Nationale masculine pour le SATC et Nationale 1A féminine pour le Tennis Club de Denain.

Ainsi, dans le cadre du soutien au développement sportif sur le territoire, le Bureau Communautaire décide :

- d'octroyer au SATC Saint-Amand Tennis Club de La Porte du Hainaut une subvention de 64 077,50 € pour le championnat 2019 qui se déroulera en 2018.
- d'octroyer au Tennis Club de Denain Porte du Hainaut une subvention de 57 494,66 € pour le championnat 2019 qui se déroulera en 2018.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions d'objectifs entre la CAPH et les associations et leurs éventuels avenants et à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Adoptée à l'unanimité

---

## 69/18B - Coupe de France 2<sup>ème</sup> Division de VTT 2018 : Subvention 2018

Suite à la montée de son équipe 1<sup>ère</sup> en Division Nationale 2, le VTT Club de Saint-Amand-les-Eaux a sollicité la CAPH pour une aide financière afin de contribuer aux dépenses de déplacements supplémentaires pour l'association.

Le VTT est une discipline qui ne figure pas dans la grille d'attribution de subvention pour le sport de Haut Niveau (délibération du Bureau Communautaire n°206/17 B en date 11 décembre 2017). Néanmoins, dans le cadre du soutien au développement des associations sportives de son territoire, le Bureau Communautaire décide :

- d'octroyer au club de VTT SAINT-AMAND-LES-EAUX, une aide financière à hauteur de 6 500 € afin de participer aux frais occasionnés à l'équipe pour sa participation aux diverses manches de coupe de France de VTT division Nationale 2.
- de verser cette aide en une fois sur le compte de l'association, après notification de la présente délibération et sur présentation des justificatifs suivants à la CAPH :
  - Photocopie de la licence des membres de l'équipe DN2,
  - Photocopie de parution au Journal Officiel et de la déclaration en Sous-Préfecture de l'Association,
  - Attestation de niveau émanant de la Fédération Française de Cyclisme,
  - Factures « acquittées-certifiées », au nom de l'association, relatives aux dépenses engendrées pour l'équipe lors des manches de championnat de France pour son hébergement, sa restauration et ses déplacements à hauteur de la subvention.

Le comptable assignataire est Monsieur le Trésorier Principal de Saint-Amand-les-Eaux.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Adoptée à l'unanimité

### INFORMATION – RÉSULTAT DES MARCHÉS

- **Information : Résultat des marchés pour les travaux de construction d'une halle couverte sur le territoire de la commune de Mastaing**

La Commission Technique, composée des membres de la Commission d'Appel d'Offres, s'est réunie le 29 mars 2018 et a émis un avis favorable sur l'attribution des marchés de travaux suivants :

Intitulé des lots	Entreprises attributaires	Montant en € HT	Montant en € TTC
Lot 1 : Gros Œuvre Étendu	Société SJD située à Saint-Amand-les-Eaux (59732)	296 674,39 €	356 009,27 €
Lot 2 : V.R.D et Espaces verts	Société SORRIAUX située à Haspres (59198)	99 981,40 €	119 977,68 €

- **Information sur le résultat du marché pour les travaux de démolition du bâtiment Leclercq**

La Commission Technique composée des membres de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 29 mai 2018 a émis un avis favorable sur l'attribution du marché de travaux repris en objet :

Entreprise attributaire	Montant en € HT	Montant en € TTC
Société Renard située à Escaudain (59124)	327 807,92	393 369,50

- **Information sur le résultat des marchés accords cadre à bons de commande relatifs à la réalisation de travaux sur la voie ferrée Louches-Denain**

La Commission Technique composée des membres de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 10 avril 2018 a émis un avis favorable sur l'attribution des marchés à bons de commande suivants :

Intitulé des lots	Entreprise attributaire	Montant du détail estimatif ayant servi au jugement des offres	Montant maxi du marché à bon de commande sur 3 ans
Lot 1 : Maintenance des passages à niveau	Société ETF située à Dunkerque (59 640)	80 560,00 € HT	100 000,00 € HT
Lot 2 : Entretien et maintenance de la voie ferrée	Société OFFROY située à Mézy-Moulins (02650)	146 837,00 € HT	350 000,00 € HT

La durée des marchés est de 3 ans maximum. Le montant des prestations à réaliser sera acté dans les bons de commande émis par la collectivité.

### QUESTIONS DIVERSES

- Echanges avec M. Christian Rock, Sous-Préfet de Valenciennes, sur les sujets de préoccupation des maires de la CAPH.

---

Fait à Wallers, le 25 Juin 2018

Le Président  
Alain BOCQUET



